



Audit énergétique pour PME PEIK: Module Pénurie d'énergie

—
Informations pour les entreprises
du canton de Fribourg

‘

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'énergie SdE
Amt für Energie AfE

Aider les entreprises à se préparer

Réussir à continger sa consommation énergétique

En tant que gros consommateur, votre entreprise doit se préparer à un contingentement de l'énergie électrique ou du gaz.

Le taux requis oscillera par palier de 10% par rapport à votre consommation de l'année précédente. Pour vous aider à ces obligations fédérales, le canton de Fribourg propose un module Pénurie qui complète l'offre PEIK, un programme de SuisseEnergie, proposé depuis plusieurs années.

Le module Pénurie complète l'audit PEIK, une prestation visant la réalisation d'économies d'énergie à court, moyen et long terme.

Après cet audit, vous disposerez de pistes claires pour un plan de contingentement décrivant les actions à entreprendre pour réduire la consommation de la quantité d'énergie électrique et de gaz demandée par OSTRAL ou l'OIC grâce à une analyse des consommations de vos équipements les plus énergivores, voire de vos processus.

Le résultat de cet audit sera d'une grande utilité pour établir le plan de continuité des activités (BCM : Business Continuity Management).

Cette nouvelle prestation bénéficie temporairement d'une subvention de CHF 1'000.-

The graphic features a large white number '1'000.-' on a blue background with a grid pattern. To the left of the number is the text 'CHF'. Below the number are two logos: on the left, the PEIK logo with the tagline 'Le partenaire des PME pour l'efficacité énergétique'; on the right, the logo for 'ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG'. On the far right edge, the text 'PEIK+ MODULE PÉNURIE' is written vertically.

1

Déroulement du module Pénurie

Etat des lieux

Analyse des consommations et éventuellement, si disponible, de la courbe de charge en vue de préparer une visite.

2

Visite du site

Identification des processus et leur criticité.

3

Analyse

Calcul des performances énergétiques, analyse de la situation et du contexte de l'entreprise et proposition de scénarios permettant de respecter le contingentement.

4

Présentation du rapport

Présentation d'un plan d'action adapté à l'entreprise avec des pistes pour un plan de contingentement.



Contactez sans hésitez un conseiller ou une conseillère PEIK actif dans votre région. Sa prestation de conseil comprend une visite et un rapport écrit.

Service de l'énergie

Boulevard de Pérolles 25

Case postale

1701 Fribourg

Tél. 026 305 28 41

sde@fr.ch

www.fr.ch/deef/sde

Juillet 2023

–

Mise en page

Sébastien Gonin

Images

©Istock / DR